

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre octobre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le neuf octobre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2021/48

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>SUSINI</b> Ange
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>POGGI</b> Dominique
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>ZANNETTI</b> Pierre	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie donne procuration à <b>ALESSANDRI</b> Jérôme	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>CINOTTI</b> Sandrine	
<b>POGGI</b> Dominique donne procuration à <b>GARIDACCI</b> François	
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Don à l'association « Arthur ».**

Monsieur le Maire expose aux élus que l'association « Arthur » a pour objet d'assister Arthur, jeune garçon originaire de la microrégion, en récoltant des aides financières destinées à subventionner les soins et matériels médicaux nécessaires le concernant, ainsi que les frais induits pour sa famille.

Monsieur le Maire propose ainsi le versement de la somme de 2 196 euros au profit de cette association.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le versement d'un don à hauteur de 2 196 euros au profit de l'association « Arthur ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12 dont 4 procurations.**

Le Maire,  
François **GARIDACCI**

*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.*